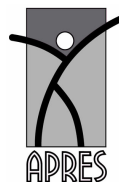


CONTACTS

N'hésitez pas à nous envoyer un e-mail ou à nous contacter par téléphone afin d'avoir de plus amples informations.

Vous pouvez également consulter notre site Internet à l'adresse suivante:
<http://www.apresasbl.be>

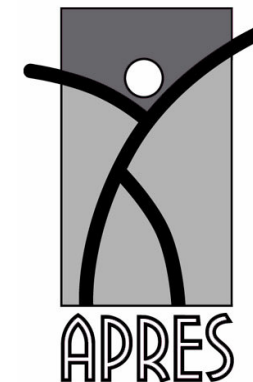


Chaussée d'Alseberg, 303
1190 Bruxelles
Tél. : 02/219.57.90
Fax : 02/219.69.27
E-mail : apres@skynet.be
Site: <http://www.apresasbl.be>
ING: 310-0766088-68

Nos activités sont financées par la
Communauté Française, Actiris, le FSE
et Bruxelles Formation.



APRES a.s.b.l.
Chaussée d'Alseberg, 303
1190 Bruxelles



Apprentissage Professionnel,
Réinsertion Économique et Sociale

Tél. : 02/219.57.90
E-mail : apres@skynet.be
<http://www.apresasbl.be>

OBJECTIFS DE L'APRES

L'APRES a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de détenus et ex-détenus souhaitant se réinsérer à Bruxelles. Pour atteindre cet objectif, l'APRES développe différentes actions telles que :

- l'accueil
- l'orientation
- l'accompagnement psychosocial dans l'élaboration d'un projet cohérent de réinsertion et dans la réalisation de ce projet.

Les actions visent prioritairement la *réinsertion professionnelle* mais envisagent un parcours d'insertion dans sa globalité et tentent de résoudre les problèmes annexes tels que la régularisation de la situation administrative, la prise en charge psychologique. L'accompagnement proposé a pour objectif d'amener ce public à se trouver une place dans la société.

PRESTATIONS EFFECTUEES

1. L'accueil

Les détenus s'adressent à l'APRES par différents biais : service social des prisons, service d'aide aux justiciables, avocats, d'autres organismes travaillant en prison, par ouï-dire ou par eux-mêmes.

L'accueil se déroule généralement en prison, à partir d'une demande écrite formulée par l'intéressé.

Les premiers entretiens visent à clarifier la demande en tenant compte des contraintes spécifiques du milieu carcéral et de la situation juridique du détenu.

L'APRES organise des permanences régulières dans les prisons de Saint-Gilles, Forest, Berkendael, Ittre et Saint-Hubert.

2. L'orientation

Etant donné le faible niveau de qualification de la plupart des détenus, leur expérience professionnelle réduite, leur vécu d'exclusion et la saturation du marché de l'emploi, l'obtention d'un emploi dès la sortie de prison est un objectif peu réaliste, il leur est donc proposé différentes pistes comme l'orientation vers :

- des stages de détermination
- des préformations
- des formations qualifiantes

Pour accomplir les démarches préliminaires à la mise en place de leur projet (inscription comme demandeur d'emploi, inscription en formation, tests pédagogiques, ...), les détenus utilisent les congés pénitentiaires dont ils bénéficient un an avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle.

En dehors des congés pénitentiaires, une permission de sortie peut être demandée à tout moment en cas d'urgence nécessitant la présence du détenu extra-muros.

Une permission de sortie peut aussi être demandée deux ans avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle afin de préparer la réinsertion du détenu.

3. L'accompagnement psychologique et social après la libération

Il est proposé aux détenus une guidance sous forme d'entretiens réguliers afin de mettre en place leur parcours d'insertion. Les problèmes de mise en ordre administrative et d'orientation vers des centres thérapeutiques spécialisés y sont envisagés.

Les difficultés psychologiques liées à la libération et au passé carcéral sont également prises en compte.

RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI (RAE)

L'APRES propose aux détenus une aide à la recherche d'emploi ainsi que des informations sur les démarches administratives préliminaires à accomplir.

L'espace emploi créé dans les bureaux de l'APRES leur propose, avec l'aide d'intervenants qui reçoivent sur rendez-vous, d'utiliser des outils de recherche mis à leur disposition (PC, téléphone, journaux, Internet,...) ; ce qui leur permet de répondre à un éventail d'offres d'emploi le plus large possible.

PARTENARIATS

La guidance proposée par l'APRES se fait en collaboration avec d'autres organismes qui peuvent apporter une aide aux détenus.

Les missions de l'APRES prennent place dans un réseau d'associations bruxelloises qui peuvent assumer la partie de la réinsertion moins spécifiquement dévolue à l'APRES (toxicomanie, santé mentale, logement,...)

Grâce à ce travail en partenariat, L'APRES peut suivre son public plus efficacement dans son parcours d'insertion à l'emploi.